

Assemblée communale du 23 avril 2018

PROCES-VERBAL

- Présidence :** Pascal Lauber
- Présents :** 22 citoyennes et citoyens
- Scrutateurs :** M. Roland Chappalley
M. Yvar Gapany

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 14, du 6 avril 2018
- avis au pilier public
- rappel dans le bulletin d'information communal no 55

Suite à un souci dû à la poste, les tous-ménages sont partis du secrétariat communal en temps voulu cependant ils n'ont pas été distribués, apparemment ils ont été perdus.

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 13 décembre 2017** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 55; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Comptes 2017**
 - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement
 - 2.2 Présentation des comptes d'investissements
 - 2.3 Rapport de l'organe de révision
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes
3. **Adhésion à la nouvelle Association des communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF) - Approbation des statuts y relatifs**
4. **Divers**

Tractanda 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2017

Pascal Lauber : le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal no 55 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune.

André Barras : juste pour information, en ce qui concerne l'eau du Bugnon, les conduites ont été changées en 2006 et non en 2010.

Il demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 DECEMBRE 2017

**21 OUI
1 NON**

Le procès-verbal du 13 décembre 2017 est adopté.

Tractanda 2 : Comptes 2017

2.1. Présentation des comptes de fonctionnement

La lecture des comptes 2017 est donnée par Juliette Aegerter, boursière; simultanément les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort deux interventions :

Chapitre 1 - Protection civile 160

313.00 Frais de marchandises et de matériel Fr. 4'933.20

Christiane Comte : pour qui avons-nous acheté un lave-vaisselle ?

Pascal Lauber : pour l'abri PC

Chapitre 7 - Ordures ménagères 720

Christiane Comte : les communes de Riaz et Echarlens ainsi que Le Pâquier et Gruyères ont une entente pour l'achat des sacs poubelles. Ne pourrait-on pas faire de même à Morlon et ainsi acheter également des sacs de 17 litres pour les ménages seuls ?

Pascal Lauber : je ne suis pas au courant. Mais cela me semble assez compliqué à gérer. Pour l'achat des sacs ce n'est pas un problème, mais gérer les comptes si j'habite Gruyères et que je dépose mes déchets au Pâquier cela doit être compliqué. Nous nous renseignerons et nous vous tiendrons au courant.

Yves Barbey : cela risque d'engendrer les mêmes problèmes que nous avons connus avec la déchetterie verte.



Remarques sur les charges liées

Niveau cantonal		Fr. 625'755.95
	Soit 22 %	
Intercommunal		Fr. 838'451.25
	Soit 29 %	
Total		Fr. 1'464'207.20
	51 %	

Pascal Lauber : ainsi se résume le point de vue des charges liées pour notre commune 22 % et 29.48 %, soit une baisse de 5 % par rapport au budget 2017 qui prévoyait 25 % et 30 %.

Les comptes 2016 ont démontré un pourcentage de 23 % au niveau cantonal et de 27 % au niveau intercommunal.

2.3 Rapport de l'organe de révision

2.4 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation des rapports susmentionnés. Ceux-ci sont lus par M. Christian Grandjean, président.

Question :

Christiane Comte : ne pourrait-on pas avoir les chiffres exacts des comptes dans le journal communal ? Je cherchais à savoir si la commune avait une RC ? Avec les beaux jours, le trafic est dense à Morlon et étant donné que la route n'est pas terminée les gens roulent plus vite que le 30 km/h et je me demandais si la commune était assurée s'il devait y avoir un accident.

Patrick Audemars : oui, nous avons une assurance prévue pour la durée des travaux entre autres.

Françoise Scyboz : si vous désirez avoir les chiffres détaillés, ils sont consultables au secrétariat avant l'assemblée communale.

Christiane Comte : c'est possible de les consulter en ligne ?

Françoise Scyboz : non.

Christiane Comte : il n'y a pas de place de parc au secrétariat communal.

Pascal Lauber : vous avez trois places de parc devant l'école ainsi qu'une à côté du secrétariat.

Christian Grandjean : il y a aussi la possibilité de prendre Mobul, l'arrêt de bus est devant le secrétariat communal.

2.4 Approbation des comptes 2017

Pascal Lauber : l'approbation des comptes 2017 est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DES COMPTES 2017

14 OUI
1 NON

Tractanda 3 : Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF)

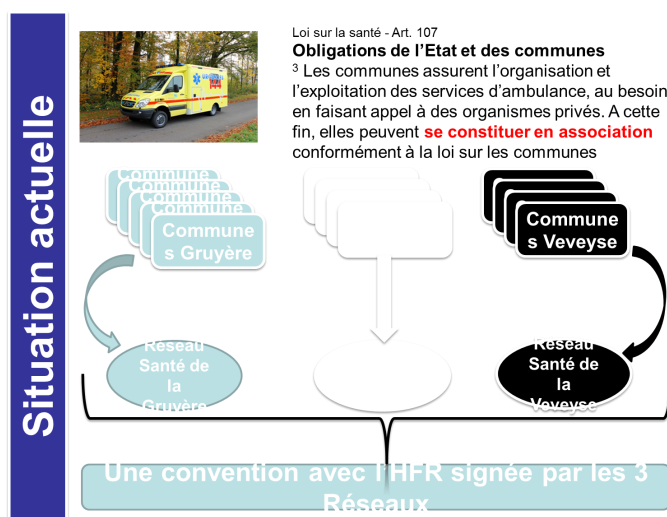
Pascal Lauber

Historique

La loi sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulance, au besoin en faisant appel à des organismes privés. A cette fin, elles peuvent se constituer en association conformément à la loi sur les communes.

Les communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse avaient confié cette tâche à leur Réseau Santé respectif. En 2002, les trois districts ont décidé de créer un service d'ambulance sud fribourgeois.

La gestion du personnel, administrative et financière avait été confiée dans un premier temps à l'Hôpital Sud Fribourgeois, puis lors de la cantonalisation de l'hôpital à l'Hôpital Fribourgeois, ci-après HFR. Cette convention avait été acceptée par les trois réseaux et l'HFR, et approuvée par le Conseil d'Etat.



Dans le courant du mois d'août 2017, l'HFR a résilié la convention. En effet, il s'agissait d'un service unique au profit du Sud Fribourgeois qui ne correspond pas au service de base de l'HFR.

Décision de l'HFR



31 décembre 2017



- **Prestation unique pour le SUD**
- **Recentrer les activités HFR**
- **Changement à la Direction (M. Kolly)**
- **Lourdeurs dans le suivi (décision, contentieux, personnel, etc.)**

Personnel et nouvelle organisation interne

Un groupe de travail réunissant les préfets des trois districts, les directeurs des Réseaux Santé et le directeur de l'ambulance a analysé plusieurs variantes. Il a été décidé de reprendre l'ensemble des tâches de l'HFR au sein de l'organisation du service d'ambulance. De plus, le fait de créer un nouveau service administratif permettrait aussi de soulager la direction de l'ASF des tâches administratives.

Pour ce faire, il a été décidé d'engager deux personnes, représentant un 100 %, afin de reprendre et d'assurer toutes les tâches assumées par l'HFR. Afin de pouvoir être opérationnel au 1er janvier 2018, le groupe de travail a décidé la mise en place de nouveaux locaux, des programmes informatiques spécifiques, etc.

Comme le personnel était soumis au même régime que le personnel de l'HFR, nous avons dû entreprendre les démarches pour garantir des prestations semblables pour les assurances, ce qui a comme conséquence une augmentation des charges salariales d'environ 2 %.

Le personnel et les délégués des communes ont été informés le 26 octobre 2017 de ces changements lors d'une soirée d'information.

Organisation juridique

Plusieurs variantes de collaboration ont été étudiées (société anonyme, société à responsabilité limitée, entente intercommunale, etc.). Tenant compte de la Constitution du canton de Fribourg, de la loi sur la santé et de la loi sur les communes, il a été proposé de constituer une nouvelle association de communes au sens de l'article 107 de la loi sur les communes.

FORME JURIDIQUE DE L'ASF

Loi sur les communes

Loi sur la santé (Lsan) – Art. 107 – Obligations de l'Etat et des communes

³ Les communes assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulance, au besoin en faisant appel à des organismes privés. A cette fin, elles peuvent **se constituer en association** conformément à la loi sur les communes.

- Créer une nouvelle association de communes avec des règles particulières (délégués mandatés)

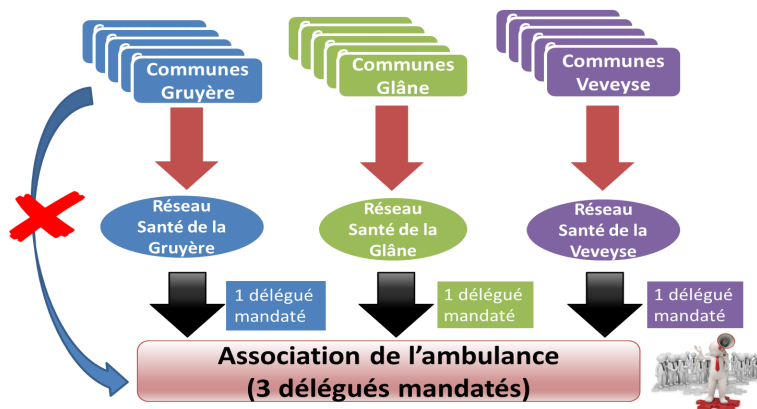
Tenant compte du rôle important joué par les Réseaux Santé des trois districts, il a été proposé de pouvoir simplifier les assemblées donnant la possibilité aux communes de confier leurs voix lors de l'assemblée à des « délégués mandatés » (voir règlement et présentation).

Lors de l'assemblée constitutive du 6 décembre 2017, les délégués ont accepté de créer la nouvelle association (selon les statuts et le règlement de fonctionnement de l'association annexé) à l'unanimité.

Le comité est composé d'un représentant politique par district, des trois directeurs des Réseaux Santé, du préfet de la Glâne et du directeur de l'Ambulance Sud Fribourgeois avec voix consultatives (*M. Nicolas Dousse, Conseiller communal à Riaz, Vice-Président du Comité de direction du RSSG, Mme Nadia Marchon, Conseillère communale à Siviriez, Vice-présidente du Comité de direction du RSG, M. Marc Fahrni, Syndic de la Commune de La Verrerie, M. David Contini, Directeur du Réseau Santé et Social de la Gruyère, M. Xavier Buchmann, Directeur du Réseau Santé de la Glâne, Mme Jacqueline Bourqui, Directrice du réseau Santé et Social de la Veveyse, M. Daniel Burger, Directeur de l'Ambulance Sud Fribourgeois, avec voix consultative et M. Willy Schorderet, Préfet de la Glâne*).

Il n'y a pas eu de recours suite à cette décision. Par conséquent, les Conseils communaux sont maintenant invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyens la constitution de cette nouvelle association et de ses statuts lors des assemblées communales, respectivement des Conseils généraux de ce printemps.

Fonctionnement de l'Association : Variante «délégués mandatés»



Christiane Comte : est-ce que les ambulances resteront toujours à Vaulruz ?

Pascal Lauber : oui

**VOTE POUR L'ADHESION A LA NOUVELLE ASSOCIATION DES
COMMUNES POUR L'AMBULANCE SUD FRIBOURGEOIS (ASF)
APPROBATION DES STATUTS**

OUI A L'UNANIMITE

Tractanda 4 : Divers

- **Mobul**



Pascal Lauber : après le passage au quart d'heure qui s'est fait au mois de décembre 2017, j'aimerais vous communiquer quelques chiffres.

- 583'848 voyageurs contre 567'355 en 2016, soit une augmentation de 2,9 %. La ligne 1 enregistre une augmentation de 11,4 % ce qui représente 582'087 clients. En comparaison la ligne 4 n'attire que 33'252 passagers ce qui provoque une diminution de 10,6 %.
- Le taux d'utilisation (nombre d'usagers par rapport aux nombres de courses) de la ligne 2 atteint 15.71, 16.18 pour la ligne 1 et 4.11 pour la ligne 3. La fréquentation en période hors-scolaire est stable, de même que le samedi. Par contre, sur les lignes 1 et 2, elle augmente de 50 % en période scolaire. A noter que les dimanches, la fréquentation chute à la moitié de celle du samedi.
- Le taux de couverture se monte à
 - 30.7 % sur la ligne 1
 - 27.2 % sur la ligne 2
 - 8.1 % sur la ligne 3

Je vous rappelle qu'il faut atteindre le 20 % pour pouvoir bénéficier de la subvention cantonale. Le passage au quart d'heure ne facilite pas forcément l'atteinte de cet objectif.

- **Energie**



Divers

Ensemble économisons l'énergie

Rôle de la commune en matière d'énergie
et mise en œuvre



Pascal Lauber : Selon la loi sur l'énergie du Canton de Fribourg, les communes ont des obligations légales en matière d'énergie, les devoirs de la commune sont les suivants :

Rôle des communes en matière d'énergie

Devoirs

Définir et appliquer une politique énergétique responsable et tournée vers l'avenir.

Jouer un rôle d'exemplarité

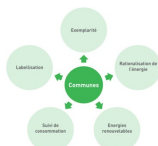
Faire l'inventaire des infrastructures, déterminer les potentiels et élaborer un plan d'actions

Moyens

Agir sur nos propres infrastructures.

Mettre en place des mesures incitatives.

Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables

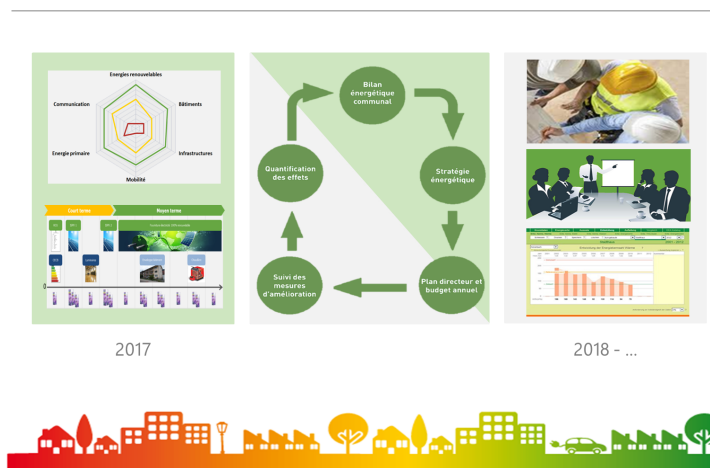


Nous pouvons en premier lieu agir sur nos infrastructures, mais notre potentiel est limité. La promotion et les mesures mises en place doivent inciter les citoyens à agir également en matière d'énergie.

Pascal Lauber : l’an passé, la commission de l’énergie a établi un bilan communal et proposée des mesures concrètes à mettre en œuvre à moyen terme.

Ces mesures seront réalisées dès cette année et leur effet sera mesuré chaque année.

Mise en œuvre



Concrètement, la commune va cette année **remplacer la chaudière à mazout de l’administration communale** par une solution plus durable (pellet ou pompe à chaleur). Le remplacement de cette chaudière est une mesure actuellement subventionnée par l’Etat pour chaque propriétaire.

Au niveau des citoyens, vous trouvez depuis quelques années des informations via les « lettres énergie de la commission ». La commune a également supprimé les émoluments en cas de construction d’installation solaire. Nous mettons en place, cette année, un **conseil professionnel lié à l’assainissement des bâtiments** (l’information complète est disponible sur le dernier bulletin communal).

Information sur les mesures en cours

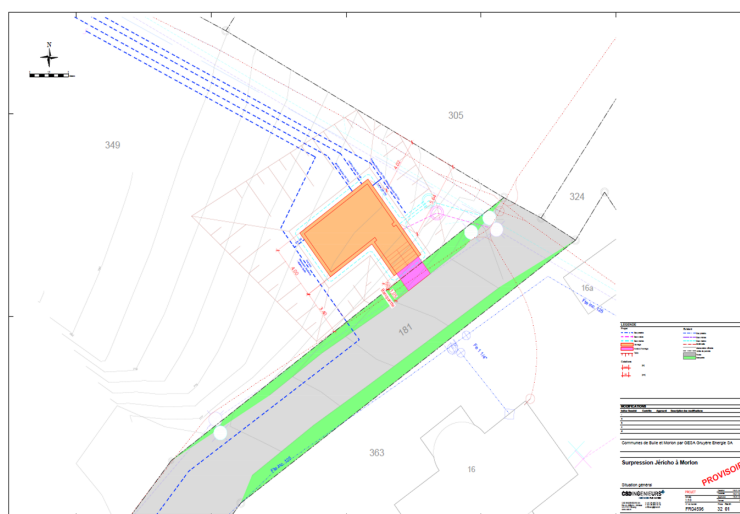
Commune	Travaux réalisés <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une comptabilité énergétique communale (2011) Assainissement de l'éclairage public (2013) Fourniture d'énergie renouvelable pour l'ensemble de la consommation électrique (2017) Remplacement de la chaudière à mazout l'administration communale (en cours 2018) NOUVEAUTE 	
	Mesures incitatives en cours <ul style="list-style-type: none"> Lettre d'information « ensemble économisons l'énergie » Suppression des émoluments communaux pour la construction d'installations solaires Conseils professionnels gratuits pour le Programme Bâtiment (voir lettre d'info avril 2018) NOUVEAUTE 	

- Réseau d'eau

Pascal Lauber : comme nous vous l'avons annoncé lors de la dernière assemblée communale, le Service des affaires vétérinaires et de la sécurité alimentaire ne nous autorise plus à exploiter notre réseau d'eau. Pour remédier à ce problème, la première étape pour la commune consiste à construire une station de pompage qui sera bientôt mise à l'enquête.



Divers



Dossiers d'ordre public

- **Route du Lac**



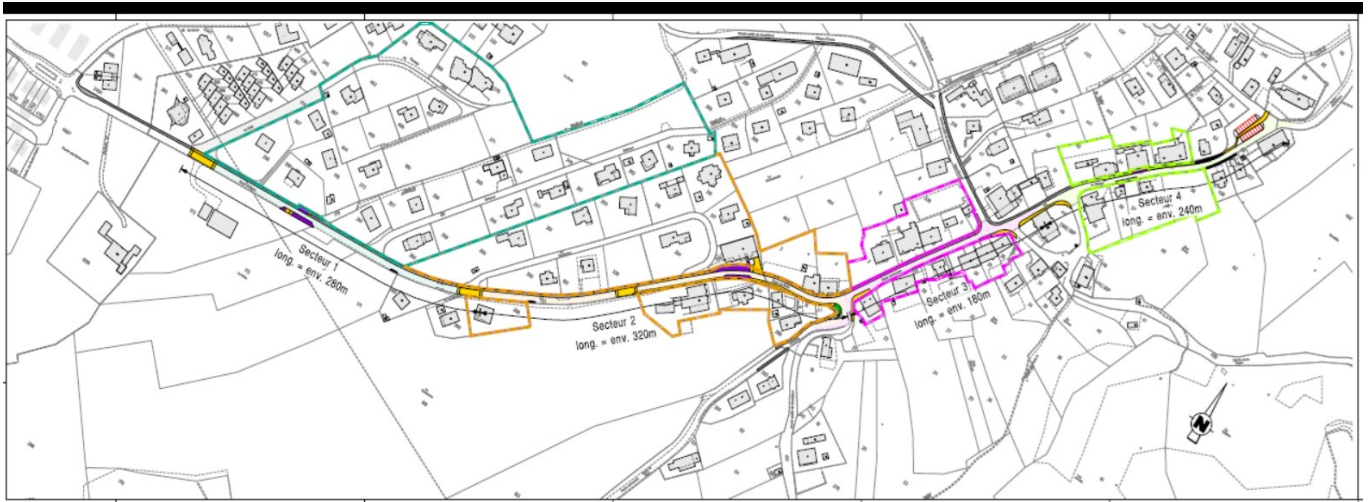
Pascal Lauber : il est prévu que l'entreprise de sécurité revienne cette année afin de mettre des amendes aux voitures mal garées le long de la route du Lac.

- **Valtraloc**



Pascal Lauber : la réfection de la route suite au projet Valtraloc ainsi que les mesures de mises en œuvre de la zone 30 km/h ne sont pas encore tout à fait terminées et vont prendre encore un peu de temps.

Par contre, la police cantonale exige la fermeture de la route afin de garantir la sécurité des riverains.



Pascal Lauber :

Du 30.07.2018 au 03.08.2018

Rabotage de la chaussée et préparatifs / route ouverte, accès garanti aux riverains et ligne Mobul maintenue.

Du 06.08.2018 au 10.08.2018

Exécution des purges du coffre de la route et pose couches de support / route ouverte, accès garanti aux riverains et ligne Mobul maintenue.

Du 13.08.2018 au 17.08.2018

Pose du tapis en 2 étapes et finitions / route fermée à toute la circulation, par secteur, ligne Mobul supprimée dès l'arrêt Jéricho (Morlon ne sera pas desservi durant cette période).

Etape 1 : route fermée du 13 (6h30) au 14.08.2018 (7h00) vert clair et violet (secteur 4 et 3)

Etape 2 : route fermée du 14 (6h30) au 15.08.2018 (7h00) jaune et vert foncé (secteur 1 et 2)

Réserve : 16.08.2018

Les raccords sur les autres tronçons seront réalisés en coordination avec les travaux chez les privés, entre les mois de juin et juillet 2018.

André Barras : j'ai un souci avec le trottoir devant chez moi, il n'a plus de hauteur et n'est plus du tout sécurisé lorsque les enfants de l'école vont prendre le bus. Les véhicules qui doivent se croiser montent sur le « trottoir » cela devient vraiment dangereux et ceci malgré les bacs de fleurs que vous avez posés. Les voitures arrivent jusque devant mes escaliers.

Samuel Barras : il faut savoir que ce trottoir est franchissable selon le projet présenté et la largeur de la route n'a pas changé.

Pascal Lauber : il est vrai que cet endroit est délicat, nous allons examiner la situation. J'enrage également lorsque je vois les parents amener les enfants devant l'école et les voitures garées sur le trottoir.

Samuel Barras : il y a aussi un problème avec les parents qui amènent les enfants en voiture à la Croix. Les voitures sont sur le trottoir et les enfants jouent sur la route.

Bernard Ruffieux : quel revêtement avez-vous prévu pour cette route ?

Samuel Barras : un revêtement standard.

Juliette Pugin : lorsque des véhicules passent avec des remorques, cela fait beaucoup de bruit.

Samuel Barras : le revêtement phonique n'est pas performant dans les zones 30 km/h. De plus, le coût est nettement plus élevé et la durée de vie est plus courte.

Pascal Lauber : dès la fin des travaux, les panneaux 30 km/h seront posés et le marquage au sol sera effectué.

Juliette Pugin : avez-vous pensé aux paysans qui vont couler à Echarlens ? Comment vont-ils faire ?

Pascal Lauber : ils devront passer par Riaz.

Juliette Pugin : et comment vont-ils faire pour faner ?

Pascal Lauber : cela ne durera que trois voire quatre jours. Il faudra qu'ils s'organisent.

Yvar Gapany : il faudra passer une fois du côté Bulle et une fois du côté Echarlens. Ce sera pareil pour mes fournisseurs.

- **Triage forestier**

Triage forestier du Moléson													
Proposition de nouvelle clé de répartition													
Propriétaires	Possibilité sylves	Difficultés d'exploitation		% possibilité		Points		Surface totale		Surface pondérée		Moyenne	
		fact.	points	%	B	A	B	Ha	fact.	Pts	%	%	total
Gruyères	3765	1	3'765.00	60.0				431	1	431.0	59.53	59.77	
Le Pâquier	906	1	906.00	14.4				102	1	102.0	14.09	14.26	
FD Chésalles	329	1	329.00	5.2				37	1	37.0	5.11	5.18	
FD Les Combes	600	0.5	300.00	4.8				83	0.5	41.5	5.73	5.26	
Morlon Bouleyres	750	1	750.00	12.0				77	1	77.0	10.64	11.29	
Morlon Motélon	450	0.5	225.00	3.6				71	0.5	35.5	4.90	4.24	15.53%
Total	6800	-	6'275.00	100				801		724	100.00	100.00	

Pascal Lauber : un des objectifs de la corporation de triage du Moléson est d'améliorer la viabilité économique des exploitations forestières et de garantir que la forêt satisfasse durablement les besoins exprimés par les humains (production, protection, nature, paysage, délasserement, etc.). C'est une véritable entreprise forestière performante.

Le triage forestier du Moléson fait partie du 4e arrondissement. Les arrondissements forestiers sont divisés en triages délimités de façon à former des unités de gestion rationnelles pour les forêts publiques qui les composent. La délimitation des triages et des unités de gestion est fixée d'un commun accord entre le Service des forêts et de la faune et les propriétaires de forêts publiques concernés. Chaque triage est placé sous la responsabilité d'un forestier de triage. Le forestier de triage est engagé par l'Etat, un ou une autre propriétaire de forêt publique ou par une corporation de triage. Dans sa fonction de forestier de triage, il est subordonné à l'Ingénieur forestier d'arrondissement.

Chaque triage forme également une corporation de triage. Les propriétaires des forêts publiques qui forment l'unité de gestion se donnent une organisation juridique appropriée. Une fois constituée, la corporation de triage favorise l'intégration des propriétaires de forêts privées.

Le triage forestier du Moléson regroupe Le Pâquier - Morlon - Gruyères et l'Etat de Fribourg.

Le président du triage forestier du Moléson est M. Olivier Mayoraz et le forestier M. Ludovic Donzallaz.

- **Règlement sur l'eau**

Pascal Lauber : notre règlement sur l'eau est toujours en cours d'élaboration. Si toutefois nous devions avoir des nouvelles, nous vous proposerions une assemblée extraordinaire afin de pouvoir bénéficier de ce nouveau règlement pour la parcelle anciennement 169.

- **Questions**

Roland Chappalley : la route des Oies est vraiment dans un état catastrophique. Avons-nous projeté de faire quelque chose ?

Pascal Lauber : nous n'avons rien prévu au budget.

Roland Chappalley : c'est également pareil pour la route en direction de la ferme de Bouleyres.

Samuel Barras : nous allons étudier la chose.

Juliette Barras : pourquoi recevons nous les factures d'eau de Gruyère Energie alors que nous avons l'eau du Bugnon ?

André Barras : actuellement, c'est l'eau communale qui nous alimente car la pompe pour l'eau du Bugnon est cassée. De plus, nous ne savons pas si nous allons pouvoir garder cette eau.

Patrick Audemars : et comme vous le savez, actuellement c'est Gruyère Energie qui facture l'eau pour la commune de Morlon.

Christiane Comte : sur une parcelle de la route de la Croix, il y a un amas de déchets de toutes sortes. Savez-vous ce qu'il en est ?

Pascal Lauber : en effet, nous sommes au courant. Sur cette parcelle, un permis de construire a été délivré mais il vient d'être échu et apparemment le propriétaire n'a pas demandé de prolongation. Nous allons informer la Préfecture de ce problème et prendre les dispositions nécessaires.

Gisèle Gremaud : si le bus croise un véhicule lourd, c'est vraiment un problème devant chez moi.

Samuel Barras : le but de la zone 30 km/h est de se voir d'assez loin et de s'arrêter à temps dans un endroit approprié.

Juliette Pugin : d'après mes informations, le bus accordéon ne recule pas.

Pascal Lauber : en effet, c'est exact.

Pascal Lauber remercie les personnes présentes et clôt l'assemblée communale à 21h45.